EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
30 MARS 2009
Arrivée

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille neuf, le jeudi dix-neuf mars, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: jeudi 5 mars 2009.

Présents : R BORDERON – J.GROUSSIN-DESNOUAILLES - F. ALLARY - A. JOSEPH – R.BONHOMME – Y.BERGER- B. TRALBOUX - K. DOUGLAS- A-FERRET, B. BOURREAU
Absent: G. JOSEPH
Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **Vote des taux des 3 taxes locales et de l'attribution de compensation (TPU) pour l'année 2009**

Le Conseil Municipal, décide de reconduire pour l'année 2009 les taux votés en 2008 pour les 3 taxes locales suivantes :

TAXES	BASES NOTIFIEES	TAUX VOTES
Taxe d'habitation	108 100	6,39 %
Taxe foncière (bâti)	85 500	15,17 %
Taxe foncière (non bâti)	17 600	32,03 %

Le produit fiscal attendu pour l'année 2009 est de 25 515 euros.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal, l'adoption de la Taxe Professionnelle Unique depuis l'année 2008. Cette attribution de compensation , reversée à la Communauté de Communes Horte et Lavalette, s'élève à la somme de 8680 euros pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **accepte la reconduction des taux votés en 2008 pour les 3 taxes locales en 2009 comme énoncés ci-dessus**
- **accepte le versement de l'attribution de compensation TPU s'élevant à la somme de 8680 euros à la Communauté de Communes Horte et Lavalette pour l'année 2009**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures. Affiché le jeudi 19 mars 2009

Pour copie conforme : En mairie, le jeudi 19 mars 2009

Le Maire,
Raymond BORDERON

MAIRIE de COMBIERS
MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)

Signature

Cachet

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

LA CHARENTE
Collectivités
30 MARS 2009
Courrier : Arrivée

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille neuf, le jeudi dix-neuf mars, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: jeudi 5 mars 2009.

Présents : R BORDERON – J.GROUSSIN-DESNOUAILLES - F. ALLARY - A. JOSEPH – R.BONHOMME – Y.BERGER- B. TRALBOUX - K. DOUGLAS- A-FERRET, B. BOURREAU
Absent: G. JOSEPH
Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **Application des dispositions de l'article 1er de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004;2005,2006 et 2007, **soit 21 807 euros;**
- décide d'inscrire au budget de la commune de Combiers **55 383 euros** de dépenses réelles d'équipement , soit une augmentation de **153,96 %** par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat ;
- autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Combiers s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réelles en 2008.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures. Affiché le jeudi 19 mars 2009

Pour copie conforme : En mairie, le jeudi 19 mars 2009

Le Maire,
Raymond BORDERON

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)

Signature

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)
Cachet

PREFECTURE DE LA CHARENTE
- 7 AVR. 2009
Courrier : Arrivée

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille neuf, le jeudi dix-neuf mars, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: jeudi 5 mars 2009.

Présents : R BORDERON – J.GROUSSIN-DESNOUAILLES - F. ALLARY - A. JOSEPH – R.BONHOMME – Y.BERGER- B. TRALBOUX - K. DOUGLAS- A-FERRET, B. BOURREAU
Absent: G. JOSEPH
Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **Remplacement des convecteurs électriques de la salle polyvalente**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que les convecteurs électriques de la salle polyvalente sont défectueux.

Il propose de procéder à leur remplacement et d'installer des panneaux rayonnants.

Il présente un devis établi par Monsieur Jean-Claude Boyer, électricien, pour l'installation de panneaux rayonnants dans la salle polyvalente dont le montant s'élève à la somme de 1982,20 euros H.T, soit 2370,71 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- **accepte le remplacement des convecteurs défectueux de la salle polyvalente et l'installation de panneaux rayonnants**
- **valide le devis établi par Monsieur Jean-Claude Boyer, électricien, pour un montant de 1982,20 euros H.T, soit 2370,71 euros T.T.C.**

La dépense sera imputée en section d'investissement, article budgétaire 21318.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures. Affiché le jeudi 19 mars 2009

Pour copie conforme : En mairie, le jeudi 19 mars 2009

Le Maire,
Raymond BORDERON

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)

Signature

Cachet

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE
DE LA CHARENTE
- 7 AVR. 2009
Courrier : Arrivée

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille neuf, le jeudi dix-neuf mars, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: jeudi 5 mars 2009.

Présents : R BORDERON – J.GROUSSIN-DESNOUAILLES - F. ALLARY - A. JOSEPH – R.BONHOMME – Y.BERGER- B. TRALBOUX - K. DOUGLAS- A-FERRET, B. BOURREAU
Absent: G. JOSEPH
Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **Réfection de l'Eglise Saint-Fiacre**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'état de dégradation intérieure de l'Eglise Saint-Fiacre, et la nécessité de procéder à sa réfection.

Il présente un devis d'estimation du coût des travaux de maçonnerie établi par Les Amis du Patrimoine d'Horte et Lavalette, association basée à Villebois-Lavalette, dont le montant s'élève à la somme de 22600 euros .

Monsieur le maire précise que les matériaux et fournitures sont à la charge de la commune.

Il précise également que ces travaux seront des dépenses imputables en section d'investissement mais ne seront pas des dépenses éligibles au titre du Fonds de compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Monsieur le maire propose d'effectuer ces travaux de rénovation en deux tranches:
- la première tranche pour un montant de 15 000 euros budgété sur l'année 2009
- la deuxième tranche pour un montant de 7 600 euros qui se réaliserait en 2010

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- **accepte la rénovation de l'Eglise Saint-Fiacre**
- **valide le devis d'estimation du coût des travaux de maçonnerie établi par Les Amis du Patrimoine d'Horte et Lavalette, association basée à Villebois-Lavalette, pour un montant de 22600 euros .**
- **accepte la réalisation de ces travaux en deux tranches, soit la première tranche en 2009 pour un montant de 15 000 euros, et la deuxième tranche en 2010 pour un montant de 7600 euros.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures. Affiché le jeudi 19 mars 2009

Pour copie conforme : En mairie, le jeudi 19 mars 2009

Le Maire,
Raymond BORDERON

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)

Signature

Cachet